



Mémento pour les Suisses au Danemark

Bienvenu dans la circonscription consulaire du Centre Consulaire Régional pour les Pays Nordiques et Baltes à Stockholm !

Ce mémento vous donne **des informations spécifiques concernant le Danemark**. Vous trouvez d'avantage d'informations, valables pour tous les Suisses de l'étranger, dans le mémento « Bienvenue » pour les nouveaux arrivés de la direction consulaire du DFAE :

<https://www.eda.admin.ch/countries/denmark/fr/home/services/immatriculation-changement-adresse/documents-liens.html>

Echange du permis de conduire:

L'échange du permis de conduire suisse doit être annoncé personnellement auprès de l'autorité compétente du domicile (Borgerservicenter), dans les 90 jours après prise de résidence.

<https://www.borger.dk/transport-trafik-rejser/Biler-og-koerekort/Koerekort/Fra-udenlandsk-til-dansk-koerekort>

Si les autorités danoises exigent une attestation de validité du permis de conduire, celle-ci doit être demandée auprès du [service cantonal des automobiles](#) qui a délivré le permis.

Clubs Suisse:

- Club Suisse Copenhague, www.swissclub.dk
- Club Suisse Jütland et Fünen, www.chverein.dk

Office de la migration:

Immigration Service, EU Hotline tél +45 35 30 88 80 ou numéro principale +45 35 36 66 00.

Voir également : www.nyidanmark.dk/en-GB

Commande d'actes d'état civil:

www.borger.dk

Demande de rente AVS/AI

Pour les demandes de rente, veuillez-vous adresser directement à l'autorité compétente du domicile (Borgerservicenter), la Udbetaling Danmark, ATP Huset, Kongens Vænge 8, 3400 Hillerød, www.borger.dk ou à la Caisse Suisse de Compensation CSC, Genève/Suisse, tél: +41(0)58 795 91 11, www.zas.admin.ch

Certificat de vie: Changements à partir de 2022

Dès 2022, un nouveau processus de contrôle de vie entrera en vigueur grâce à la mise en place d'échanges automatisés avec diverses administrations partenaires de la Centrale de compensation. Les assurés concernés par ces échanges ne recevront plus de formulaire «certificat de vie» à faire attester.

Voir le lien avec des informations détaillées:

<https://www.zas.admin.ch/zas/fr/home/particuliers/obligation-d-informer-pour-les-rentiers/contrôle-de-l-existence-en-vie-.html>

Conventions contre les doubles impositions (CDI)

Information: <https://www.eda.admin.ch/countries/denmark/fr/home/relations-bilaterales/economie-exportations.html>

Pour toute question, veuillez vous adresser directement à l'Administration fédérale des contributions: <https://www.estv.admin.ch/estv/fr/accueil/afc/formulaire-contact/contact-impot-anticipe.html>. Dans les cas complexes, il est recommandé de faire appel à un conseiller juridique privé (avocat, notaire, etc.).

Vous trouvez plus d'informations utiles sur le site www.swissabroad.ch et sur le site du Centre Consulaire www.eda.admin.ch/nordischestaaten.

En dehors des heures d'ouverture et pendant le week-end, vous pouvez également adresser vos questions urgents concernant les affaires consulaires à la Helpline à Berne: +41 800 24 7 365 ou helpline@eda.admin.ch.

Stockholm, décembre 2024